

l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terre ; de là, astronomiquement nord, 45 degrés ouest, 435 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne de pierre marquant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terre ; de là, sud, 45 degrés ouest, 750 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne de pierre marquant l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terre ; et de là, sud, 45 degrés est, le long de la ligné extérieure nord-est du canton de Brandon, 420 chaînes, 60 chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

MOINS : Cette partie du canton de Peterborough comprise dans St. Gabriel de Brandon, par proclamation du 17 février 1853, et par 27-28 V. c. 66.

Annexion :

Détachée de St. Gabriel de Brandon.

Proclamation du 19 juin, 1879.

Cette étendue de terrain faisant partie de la paroisse de St. Gabriel de Brandon, dans le comté de Berthier, dans le district de Richelieu, contenant environ vingt arpents de largeur sur environ cent quatre-vingts arpents de longueur ; et bornée comme suit, savoir : au sud-est, par la paroisse de St. Barthélemi ; au nord-ouest, par la ligne qui divise les terres d'Edouard Beaudoin et Joseph Charpentier, et la ligne sud-est de la terre de Pierre Martin ; au sud-ouest, par le huitième rang ou concession St. Grégoire, les concessions Saint-Jacques, St. David, Saint-Louis, St. Pierre, et par partie de la concession de la rivière " Mastigosh " ; et au nord-est, par la ligne qui divise les districts de Richelieu et de Trois-Rivières.

43-44 V. C. 36. SANCTIONNE LE 24 JUILLET, 1830.

MOINS : Cette partie annexée à la paroisse de Ste. Ursule, par proclamation du 14 novembre, 1882.

MOINS : Cette partie annexée à Saint-Justin, par proclamation du 9 février, 1864.

La paroisse de Saint-Justin

Proclamation du 8 mars, 1859.

Comprendra une étendue de terre détachée de la paroisse de Saint-Joseph de Maskinongé et formant partie du fief et seigneurie de Carufel, comprenant : 1o La concession Sainte-Geneviève ou Trompe-Souris ; 2o La concession double de l'Ormière ; 3o La concession du Ruisseau des Aulnes ; 4o La con-

dière, and the easternmost angle of the said tract or parcel of land ; thence, astronomically north, 45 degrees west, 435 chains, more or less, to a post and stone boundary marking the northernmost angle of the said tract or parcel of land ; thence, south, 45 degrees west, 750 chains, more or less, to a post and stone boundary marking the westernmost angle of the said tract or parcel of land ; and thence, south, 45 degrees east, along the north-east outline of the township of Brandon, 420 chains, 60 links, more or less, to the place of beginning.

MINUS : That part of the township of Peterborough comprised in St. Gabriel de Brandon, by proclamation of the 17th February, 1853, and by 27-28 V. c. 66.

Annexion :

Detached from St. Gabriel de Brandon.

Proclamation of the 19th June, 1879.

That part of the parish of St. Gabriel de Brandon, in the county of Berthier and district of Richelieu, containing about twenty arpents in breadth by about one hundred and eighty arpents in length ; bounded as follows, to wit : to the south-east, by the parish of St. Barthélemi ; to the north-west, by the line which divides the lands of Edouard Beaudoin and Joseph Charpentier, and the south-east line of the land of Pierre Martin ; to the south-west, by the eighth range or concession St. Grégoire, the concessions St. Jacques, St. David, St. Louis, St. Pierre, and by part of the concession of the river " Mastigosh " , and to the north-east, by the line which divides the districts of Richelieu and Three Rivers.

43-44 V. C. 36. ASSENTED TO THE 24TH JULY, 1830.

MINUS : That part annexed to the parish of Ste. Ursule, by proclamation of the 14th November, 1882.

MINUS : That part annexed to Saint-Justin, by proclamation of the 9th February, 1864.

The parish of St. Justin.

Proclamation of the 8th March, 1859.

Shall comprise a tract of land detached from the parish of St. Joseph de Maskinongé and forming part of the fief and seigniorie of Carufel, comprising : 1o The concession Ste. Geneviève or Trompe Souris ; 2o The double concession of l'Ormière ; 3o The concession of Ruisseau des Aulnes ; 4o The double con-